

AVIS PUBLIC

Avis public, vous est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 8 février 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le **Règlement 188-0221 concernant la rémunération des élus municipaux.**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en effectuant une demande soit par téléphone ou par courriel.

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 23^e jour de février 2021.

Julie Roberge
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

OBJET: Avis public du règlement 188-0221 intitulé « Règlement concernant la rémunération des élus municipaux ».

Je, soussigné(e), Julie Roberge, directrice générale de Saint-Rosaire, demeurant au 170, rang 4, Saint-Rosaire, certifie sous déclaration solennelle avoir publié l'avis public ci-joint en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 heures et 17 heures, le 23^e jour de février 2021.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 23^e février 2021.

Julie Roberge,
Directrice générale et secrétaire-trésorière